



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
ORDINAIRE DU 22 JUIN 2022**

Ouverture de l'Assemblée communale par Monsieur Pierre Bourgnon, Syndic, à 20 heures.

Au nom du Conseil communal, il souhaite la bienvenue à cette Assemblée ordinaire des comptes.

Il salue la présence des membres de la Commission financière, Mmes Stéphanie Broye et Jacqueline Bovigny ainsi que M. Jean-Etienne Roulin. Est également présent, M. David Robert, maître socioprofessionnel auprès d'IPSO.

Excusés : Mme Brigitte Marguet, Présidente de la Commission financière, MM. Patrick Kaeser et Ludovic Thierrin.

Il informe que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle no 22 du 3 juin 2022 ;
- l'envoi à domicile d'une convocation tout ménage ;
- l'affichage de la convocation au pilier public et sur le site internet.

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

M. Bourgnon demande si le mode de convocation et le tractanda donnent lieu à des remarques.

Le mode de convocation et le tractanda ne donnent lieu à aucune remarque et M. Bourgnon déclare l'assemblée communale ouverte.

Il informe que les débats sont enregistrés et demande à ce que les noms et prénoms des intervenants soient donnés pour la prise du procès-verbal.

Les scrutateurs sont nommés :

Mme Viviane Beyeler  
M. Marc Angéloz

Total des personnes présentes : 23  
Majorité lors des votes : 12

Pour l'approbation des comptes, le Conseil communal ne vote pas, il y a donc 18 votants pour une majorité absolue à 10.

\*\*\*\*\*

**Point 1****Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2021**

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les Communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2021 a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

**VOTE** :

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2021 lèvent la main.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par 23 oui.**

\*\*\*\*\*

M. Bourgnon informe du déroulement de cette Assemblée.

Il va procéder à la présentation du bilan au 31 décembre 2021 ainsi que les comptes de fonctionnement et d'investissements. Les investissements consentis en 2021 seront également présentés ainsi qu'un nouvel investissement. Sera suivi d'une présentation du Service d'insertion professionnelle de Sarine Ouest, IPSO, par M. David Robert puis la présentation des nouveaux statuts d'ARCOS, par M. Michel Noguét, conseiller communal en charge des affaires sociales. ARCOS est l'association en charge du service social, du service des curatelles et nouvellement d'un service de réinsertion professionnelle dont la Commune est membre. La présentation sera suivie par le préavis de la Commission financière puis de l'approbation par l'assemblée. La révision partielle du Règlement du personnel communal sera également soumise pour approbation par l'assemblée, après la présentation des modifications et du préavis de la Commission financière.

---

**Point 2****Comptes 2021**

M. Bourgnon donne l'explication des comptes 2021.

**Bilan** :

L'actif du bilan avoisine les CHF 5'900'000.00. La fortune nette est de CHF 2'300'000.00 et l'endettement net de CHF 27'482.00 soit, CHF 36.00 par habitant au 31 décembre 2021.

### Evolution des dettes bancaires

Il s'agit uniquement des crédits consolidés. La trésorerie d'Etat n'est pas incluse. Les amortissements des emprunts actuels se montent à CHF 130'000.00 par année auprès de la Banque Raiffeisen et de CHF 108'120.00 auprès de la BCF soit, un total de CHF 238'120.00.

Ils permettent de diminuer nos dettes et les intérêts payés. A ce rythme et sans nouvelle dette, la Commune aura remboursé le tout dans 8 ans. Le taux d'intérêt moyen payé aujourd'hui avoisine les 1,03%.

### **2. a Comptes de fonctionnement**

Le budget prévoyait une perte de CHF 132'525.00. Le résultat effectif a été nettement plus favorable, avec un bénéfice de CHF 317'395.00 soit environ CHF 450'000.00 de mieux.

Cette différence s'explique par une diminution des charges de CHF 11'000.00 et une augmentation des recettes fiscales et autres de CHF 439'000.00. Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2021 sont clôturés avec un bénéfice de CHF 317'395.00.

M. Bourgnon présente une analyse des principales fluctuations, par dicastère.

#### Administration

Suite au départ de Mme Renevey au 31 décembre 2021, la nouvelle Secrétaire a pris ses fonctions dès le 18 octobre dernier. Cela a généré un dépassement des charges salariales.

Globalement pour ce dicastère, nous constatons une diminution de CHF 3'200.00.

#### Ordre public

Le coût de notre Corps de sapeurs-pompiers a été de CHF 6'500.00 inférieur au budget. Nos anciennes installations de tirs n'ont généré aucune dépense en 2021.

Globalement pour ce dicastère, les charges sont de CHF 11'800.00 inférieures au budget.

#### Enseignement et formation

Notre participation aux dépenses cantonales du CO diminue de CHF 23'100.00 et celle pour l'accueil extra-scolaire dépasse le budget de CHF 13'700.00, après déduction de la participation des parents. Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence.

Globalement pour ce dicastère, les charges ont été inférieures aux prévisions de Fr. 10'785.00.

### Culte, culture et Loisirs

Budgétée à CHF 15'000.00, la manifestation liée aux 40 ans de la Fusion de Nierlet-Ponthaux n'a coûté que CHF 3'900.00, manifestation dont l'envergure a été revue à la baisse de par l'arrivée du COVID.

Globalement pour ce dicastère, son résultat est de CHF 14'000.00 plus favorable que les prévisions.

### Santé

Globalement pour ce dicastère, les charges sont quasi conformes au budget.

### Affaires sociales

Les subventions aux crèches et garderies d'enfants sont en augmentation de CHF 31'540.00 et celles aux Mamans de jour de CHF 11'175.00. Notre participation aux dépenses cantonales pour les institutions spécialisées pour personnes handicapées augmente de CHF 10'072.00 pour atteindre CHF 206'800.00.

Notre participation aux frais cantonaux d'assistance diminue de Fr. 14'691.00.

Globalement pour ce dicastère, nous constatons une augmentation de charges de Fr. 33'497.00.

### Transports et communications

Globalement, pour ce dicastère nous constatons une augmentation des charges de CHF 3'794.00 pour un total de dépenses d'environ CHF 176'000.00.

### Protection – aménagement de l'environnement

#### *Approvisionnement en eau*

Un peu plus de CHF 86'000.00 ont été attribués à la réserve soit, CHF 40'500.00 de plus que prévu.

CHF 40'000.00 ont été encaissés en plus pour les ventes d'eau comprenant également les rectifications des factures d'eau 2016 à 2020 intervenues fin 2021 pour quelques citoyens.

#### *Épuration des eaux*

L'entretien des installations a été de CHF 25'830.00 supérieur au montant budgété de CHF 5'000.00. Ce dépassement s'explique par plusieurs réparations sur le réseau d'épuration, des travaux à la station de pompage ainsi que des curages de canalisations. Les taxes d'utilisation ont très nettement dépassé les prévisions avec l'application sur une sixième année complète du nouveau règlement d'épuration entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le dépassement comprend également les rectifications des factures d'épuration 2016 à 2020 intervenues fin 2021. L'attribution à la réserve se monte à CHF 142'500.00, soit CHF 35'700.00 de plus que prévu.

### Ordures ménagères

Le dépassement du compte «entretien et rénovation des installations» provient de l'aménagement de trois places à containers et de rénovation partielle de la place de la déchetterie.

Les frais de ramassage ont dépassé les prévisions de Fr. 2'200.00, pour s'établir à CHF 67'200.00.

Globalement pour ce dicastère, nous constatons CHF 8'916.00 de charges supplémentaires.

### Economie, finances et impôts

L'activation d'une créance de Forêts-Sarine en faveur de notre Commune de CHF 16'862.00 justifie ce résultat positif pour ce dicastère. Elle résulte d'une avance de fonds lors de la création de Forêts-Sarine en 2005.

Après avoir présenté les neuf premiers points et avant de poursuivre avec les impôts, nous pouvons constater que cinq dicastères présentent des chiffres en deçà du budget et quatre d'entre eux ont dépassé les prévisions. Le résultat intermédiaire à ce stade se solde par un bénéfice de CHF 10'542.00.

### *Finances et impôts*

Tous les impôts, sans exception ont été supérieurs aux prévisions du Service cantonal des contributions pour les impôts ordinaires et à nos estimations prudentes pour les impôts spéciaux. Ces recettes supplémentaires représentent ni plus ni moins qu'un montant de CHF 386'000.00. Les différences très importantes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques résultent en partie de l'augmentation de la population et d'autres facteurs dont nous n'avons pas connaissance.

Les impôts spéciaux très fluctuants et toujours aussi imprévisibles ont très largement dépassé nos attentes. Estimés à CHF 64'000.00, ils ont atteint CHF 207'000.00.

L'impôt sur les successions et donations qui n'est jamais budgété se monte exceptionnellement à CHF 42'128.00 pour l'année 2021.

Concernant l'Auberge communale, le Conseil communal a décidé d'accorder une aide ponctuelle, suite aux fermetures ordonnées par le Conseil Fédéral. Cette aide a consisté à l'abandon de la part commerciale du loyer se montant à CHF 8'500.00 pour l'année 2021. Il y avait CHF 6'950.00 pour l'année 2020.

La provision pour la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat prévue à hauteur de CHF 35'000.00 n'a pas été effectuée.

Suite à l'excellent résultat ressortant des comptes 2020, nous avons décidé de provisionner le tout cette année-là soit, CHF 85'000.00 et non plus de répartir la charge sur trois exercices comme les projections du Canton les prévoyaient à CHF 105'000.00.

Les dépenses non spécifiées budgétées à CHF 30'000.00 n'ont été que partiellement utilisées soit, CHF 10'113.10.

Conformément à l'art. 91 al. 2 de la Loi sur les Communes, les dépenses non spécifiées doivent faire l'objet d'un rapport que le conseil communal présente à l'assemblée en même temps que les comptes.

Ce compte nous a permis d'attribuer certaines dépenses non prévues lors de l'établissement du budget et de réagir rapidement dans le courant de l'année plutôt que de repousser des actions et de projets à l'année suivante. Il nous a été très utile.

Nous avons pour l'année 2021, la location et le nettoyage des toilettes mobiles à la cabane de Nierlet pour CHF 1'793.00. L'assistance technique de la fiduciaire BDO pour la mise en place de MCH2 pour CHF 4'065.00 et l'assessment pour le poste de secrétaire communale de CHF 4'254.00.

---

## **2. b Comptes d'investissement**

En 2021, nous avons procédé à plusieurs investissements pour un montant global de CHF 230'138.65 sur la base de décisions prises par l'assemblée.

Six de ces investissements ne sont à ce jour pas encore bouclés et font l'objet d'un report sur 2022. Seul l'investissement pour la place de jeux a été bouclé.

En voici le détail :

Le crédit voté en 2021 de CHF 95'000.00 pour un crédit d'étude a été utilisé à hauteur de CHF 43'726.00 le solde de CHF 51'274.00 est reporté en 2022.

Le crédit voté en 2016 de CHF 35'000.00 pour la 2<sup>ème</sup> phase du PAL présente actuellement un dépassement de plus de CHF 60'000.00. Cette 2<sup>ème</sup> et dernière phase étant quasiment terminée, un crédit complémentaire sera demandé vraisemblablement lors de l'Assemblée du budget de décembre prochain et les explications relatives à ce dépassement seront données.

Le crédit voté pour l'achat et l'installation de la nouvelle pompe à la station de pompage a été utilisé à hauteur de CHF 210.00. Le solde de CHF 69'790.00 est reporté sur l'année 2022.

Le crédit voté pour la mise en séparatif d'un collecteur à Nierlet a été utilisé à hauteur de CHF 7'601.00 en 2021. Le solde de CHF 190'674.00 est reporté en

2022. Le projet a dû être revu et adapté. Il fera vraisemblablement l'objet d'une demande de crédit complémentaire avant le début des travaux.

Le crédit voté pour des travaux d'adduction d'eau a été utilisé à hauteur de CHF 56'924.00. Le solde de CHF 8'076.00 est reporté sur l'année 2022.

Le crédit voté pour l'assainissement de la butte de tirs et de la ciblerie a été utilisé à hauteur de CHF 15'790.00. Le solde de CHF 107'210.00 est reporté sur l'année 2022.

Le crédit voté pour le réaménagement de la place de jeux a été utilisé en totalité et présente un léger dépassement de CHF 3'711.00.

M. Bourgnon en a terminé avec la présentation des comptes 2021 et demande s'il y a des questions.

Il n'y a pas de questions. M. Bourgnon donne la parole à la Commission financière pour la lecture du rapport.

#### Mme Stéphanie Broye

La Commission financière a approuvé le rapport de la fiduciaire FIDUSAR SA, laquelle a effectué le contrôle des comptes 2021.

Les principales caractéristiques des comptes étant mises en exergue dans le bulletin d'information, la Commission peut renvoyer l'assemblée à l'exposé et aux explications fournis par M. Pierre Bourgnon, Syndic de la Commune et conseiller aux finances.

Nous recommandons à l'Assemblée d'approuver les comptes 2021, clôturés avec un bénéfice de Fr. 317'395.07.

#### M. Bourgnon

Il remercie Mme Broye pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Avant de passer au vote, il informe l'Assemblée et les scrutateurs que selon l'article 18 de la Loi sur les Communes, le Conseil communal ne vote pas sur l'approbation des comptes.

#### VOTE :

Que celles et ceux qui approuvent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2021 se prononcent par main levée.

**Les comptes 2021 sont acceptés par 17 oui et 1 abstention.**

M. Bourgnon remercie l'Assemblée communale au nom du Conseil communal pour sa confiance, ainsi que Mme Denanyoh pour la tenue de la comptabilité.

---

**Point 3****Nouvel investissement**

Un seul objet vous est présenté ce soir, objet composé de l'entretien et de la rénovation de plusieurs routes communales :

- A Ponthaux : les routes de Grolley, des Trois-Sapins, de Montagny, de Nierlet ainsi que le centre du village ;
- A Nierlet : la route du Gottau et la traversée du village.

Après avoir fait le point sur l'ensemble des routes, les travaux prévus cet été consisteront en différentes techniques, soit du gravillonnage fibré, de membrane gravillonnée et de réparations de fissures. Il s'agit pour certains tronçons de l'entretien subséquent aux travaux effectués en 2018.

Le Conseil communal vous propose d'accepter la demande de crédit de CHF 200'000.00 pour l'entretien et la rénovation des routes communales.

Il sera financé par un emprunt bancaire ou les liquidités de la Commune, les charges financières annuelles sont de CHF 14'000.00, soit CHF 10'000.00 d'amortissement et CHF 4'000.00 d'intérêts.

M. Bourgnon demande s'il y a des questions.

Question de Mme Anne Poux

Elle demande une petite vision locale par rapport aux gargouilles ou autres endroits où il manquerait du goudron afin que ces éléments soient également pris en compte lors de ces travaux et demande s'il faut communiquer les endroits concernés.

M. Julmy

Il informe l'assemblée qu'un tour de la Commune sera fait et que tous les points essentiels seront effectués en même temps que ces travaux. Il demande aux citoyens de les lui communiquer ou à l'Administration.

Il n'y a plus de questions. M. Bourgnon donne la parole à la Commission financière pour la lecture du rapport.

Mme Stéphanie Broye

La Commission financière préavise favorablement la demande d'un nouvel investissement relatif à l'entretien et la rénovation de diverses routes pour un montant de CHF 200'000.00. Ce montant fera l'objet soit, d'un emprunt bancaire qui sera financièrement supportable avec des charges annuelles s'élevant à CHF 14'000.00 soit, il sera réglé par les liquidités de la Commune.



M. Bourgnon

Il remercie Mme Broye pour la lecture du rapport de la Commission financière.

VOTE :

Que celles et ceux qui approuvent le montant de CHF 200'000.00 pour un crédit dédié à l'entretien et la rénovation de plusieurs routes communales lèvent la main.

**L'investissement est accepté à l'unanimité par 23 oui.**

---

**Point 4****4. a Présentation d'IPSO - Insertion professionnelle de Sarine-Ouest**

M. Bourgnon souhaite la bienvenue à Ponthaux à M. David Robert, maître socio-professionnel et le remercie d'avance.

IPSO est directement concerné par le point suivant du tractanda, puisque les statuts de notre service social sont modifiés pour l'intégration de ce nouveau service.

M. Robert prend la parole. IPSO est un programme destiné aux personnes des Communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale. C'est en 2019 que le projet est imaginé au sein d'ARCOS et approuvé en 2020 par les représentants communaux. La mise en place débute en janvier 2021. IPSO se présente sous forme d'une entreprise sociale et permet à ses employés de reprendre un rythme de travail, de mettre à profit des compétences et de faire émerger des aptitudes avant de réintégrer le marché de l'emploi.

Cette entreprise propose des services aux Communes, aux privés et aux entreprises de Sarine Ouest dès le 2ème trimestre 2021 comme par exemple :

- Assurer la livraison des repas à domicile ;
- Nettoyer les terrasses et jardins ;
- Soutenir ponctuellement les services de l'édilité et entreprises privées ;
- Transporter à la déchèterie pour les personnes à mobilité réduite ;
- Maintenir et entretenir des chemins forestiers et des infrastructures communales.

M. Bourgnon remercie M. Robert pour son intervention et lui remet une attention au nom de la Commune. M. Robert remercie l'assemblée. Il nous remet également des cartes de visites d'IPSO qui seront aussi disponibles auprès de l'Administration et quitte la salle.

---

#### **4. b Approbation des nouveaux statuts d'ARCOS – Association régionale des Communes de Sarine-Ouest**

M. Bourgnon passe la parole à M. Michel Noguét, Conseiller communal.

M. Noguét présente l'ensemble des points modifiés dans ces nouveaux statuts et y apporte des compléments d'informations.

##### Question d'un habitant

Concerne l'article 20 sur le seuil de compétence. Jusqu'à combien vous pouvez dépasser le budget fixé ?

##### M. Noguét

Donne des précisions qu'en cas de dépassement du seuil de compétence qui est prévu l'Assemblée des délégués doit consulter la Commission financière d'ARCOS.

##### Question de M. Gérard Roulin

Sur le plan financier, quel est le coût pour la Commune pour le nouveau règlement ?

##### M. Noguét

La création de la Commission financière ne coûte rien pour la Commune puisque les membres sont des représentants des Communes faisant partie d'ARCOS.

Quant à IPSO, il y a des recettes et des dépenses pour l'année qui débute, les charges se montent à CHF 227'000.00 et pour les produits à CHF 62'538.00. Il faut également tenir compte que les personnes ne sont plus à l'aide social. Il a fallu faire des investissements pour la 1<sup>ère</sup> année pour la mise en place d'IPSO pour un montant de CHF 200'000.00 et que leur activité débute. L'idée d'IPSO est qu'il soit autofinancé dans le futur d'où l'intérêt pour les particuliers et Communes membres de faire appel à leurs services. M. Bourgnon précise que les chiffres qui viennent d'être donnés concernent l'ensemble d'ARCOS.

##### Question de Mme Anne Poux

Demande combien de Communes font partie d'ARCOS.

##### M. Noguét

Informe qu'il s'agit des Communes de Chénens, Cottens, Autigny, La Brillaz, Neyruz, Ponthaux, Prez et Avry.

Il n'y a plus de questions. M. Bourgnon donne la parole à la Commission financière pour la lecture du rapport.

Mme Stéphanie Broye

La Commission financière préavise favorablement la révision des nouveaux statuts ARCOS et propose à l'Assemblée communale de l'approuver.

M. Bourgnon

Remercie Mme Broye pour la lecture du rapport de la Commission financière.

VOTE :

Que celles et ceux qui approuvent les nouveaux statuts d'ARCOS lèvent la main.

**Les nouveaux statuts d'ARCOS sont acceptés par 21 oui et 2 abstentions.**

M. Bourgnon propose à l'assemblée de faire une pause de cinq minutes.

---

**Point 5    Approbation de la révision partielle du règlement du personnel communal**

Les modifications apportées sont d'ordres cosmétiques (sans modification du contenu), facultatives (sur décision du CC) ou impératives (sur la base de nouvelles Lois fédérales).

M. Bourgnon prie les personnes ayant des remarques de le faire spontanément en se manifestant lors de la présentation de l'article concerné. M. Bourgnon présente l'ensemble des points modifiés de ce règlement avec l'aide de M. Salzmann pour la lecture des articles étant lus dans son entier.

Il n'y a pas de questions. M. Bourgnon donne la parole à la Commission financière pour la lecture du rapport.

Mme Stéphanie Broye

La Commission financière préavise favorablement la révision partielle du règlement du personnel communal et propose à l'Assemblée communale de l'approuver.

M. Bourgnon

Remercie Mme Broye pour la lecture du rapport de la Commission financière.

VOTE :

Que celles et ceux qui approuvent la révision partielle du règlement du personnel communal lèvent la main.

**La révision partielle du règlement du personnel communal est acceptée par 22 oui et 1 avis contraire.**

**Point 6    Projet de fusion Ponthaux - Grolley**

Les deux Conseils communaux de Ponthaux et Grolley ont accepté à l'unanimité d'entamer un processus de fusion le 2 mai 2022.

Nous en sommes qu'au tout début de ce long processus, nous ne connaissons pas encore les détails, des groupes de travail vont être formés et seront actifs dans le 2<sup>ème</sup> semestre de cette année.

Pour votre information, le Conseil communal de Grolley est composé actuellement de M. le Syndic, Christophe Pretet, M. le Vice-syndic David Buchs, Mme la Conseillère communale Birgit Bronner et de MM. les Conseillers communaux Marc-Antoine Bovet, Gianmarco Ferri, Nicolas Robyr et Guillaume Rohrbasser.

La 1<sup>ère</sup> tentative de fusion de nos deux communes avait échoué de peu lors de la votation du 20 septembre 2015.

Les raisons de cet échec, selon l'article de la Liberté du 21 septembre 2015 sont la réticence des enseignants de l'école enfantine de venir travailler à Ponthaux, un tout-ménage anonyme mentionnant des informations erronées notamment au sujet des écoles, des conflits de personnes, etc.

Depuis 2017, il y a toujours eu des discussions régulières entre Syndics sur des sujets variés, tels l'approvisionnement en eau, les sentiers pédestres, les forêts, etc. Le 16 mars de cette année, le Conseil communal de Ponthaux a été informé que le Conseil communal de Grolley voulait rediscuter pour lancer un nouveau processus de fusion.

**Question de Mme Nicole Guisolan**

C'est Grolley qui est revenu vers Ponthaux ?

**M. Bourgnon**

Lui confirme que oui.

Le Conseil communal de Ponthaux s'est réuni pour une séance spéciale fusion. Le lendemain Grolley a été informé que le Conseil communal avait décidé à l'unanimité de démarrer dans un 1<sup>er</sup> temps une discussion. Cette séance a eu lieu le 2 mai 2022. Suite à cette séance, le personnel des deux Communes en a été informé le 4 mai 2022. Le Conseil général de Grolley en a été informé le même jour. Embargo pour tous jusqu'au lendemain matin 5h00, heure à laquelle l'édition de la Liberté paraît. Cela permettant d'en informer simultanément tous nos partenaires et interlocuteurs avec qui nous travaillons et collaborons.

Par souci de transparence, le thème des fusions avait été présenté lors de notre Assemblée du 16 mai 2018 avec notamment les raisons du refus d'entamer le processus de fusion avec Prez, Noréaz et Corserey.

En 2021, Grolley était engagé dans le projet du Grand Fribourg et ne pouvait pas engagée de processus de fusion avec Ponthaux.

L'objectif est d'être une seule Commune et les avantages seraient notamment le projet de l'agrandissement de l'école de Grolley, la construction d'une 2<sup>ème</sup> salle de gym, un poids beaucoup plus important lors des discussions avec le Canton ou dans les associations, une administration qui sera plus forte avec plus de personnel et d'autres projets qui seront certainement réalisés dans le cadre de cette fusion.

L'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec une votation populaire en mars 2024.

Question de Mme Nicole Guisolan

Il n'y aura plus Noréaz après ?

M. Bourgnon

Lui confirme qu'en cas de fusion, la Commune ne fera plus partie du Cercle scolaire de Prez.

Dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le rapport final sera établi. Dans le 2<sup>ème</sup> trimestre 2023, il y aura les séances d'informations tant au personnel qu'aux sociétés locales et par la suite à la population.

Pour lancer cette fusion, Mme Guerry-Berchier, Directrice de l'Association des Communes fribourgeoises a été contactée. Elle a été dans le comité de pilotage pour la fusion de la Brillaz, également celui de Prez et d'Estavayer-le-Lac, du Gibloux. Mme Guerry-Berchier doit encore nous confirmer si elle pourra coacher le processus de notre projet de fusion.

M. Bourgnon demande s'il y a des questions et informe que nous sommes tout au début de ce processus et que nous n'avons pas de détail et que cela va se faire dans les divers groupes de travail qui seront créés. La population sera avisée au fur et à mesure de l'avancée de ce projet.

Question de Mme Nicole Guisolan

Elle suggère qu'au vu de la dernière fois, les deux communes en informent simultanément leurs citoyens.

M. Bourgnon

En prend note et informe que le Conseil communal et l'Administration sont à leur disposition pour toute question ou remarque et en tout temps.

Il n'y a plus de questions. M. Bourgnon passe aux divers.

---

**Point 7    DIVERS**

**Commission verte**

La Commission verte est à la recherche d'un 5<sup>ème</sup> membre. Si quelqu'un est intéressé merci de nous en informer ou auprès de Mme Viviane Beyeler qui fait partie de cette commission.

**Présentation d'une ONG fribourgeoise par M. Klay**

Il s'agit de l'ONG Fribourg-Solidaire qui est active dans l'aide au développement et à la solidarité internationale qui aide actuellement 30 associations et a 18 projets en cours. Cela représente une subvention pour ces projets de CHF 320'000.00. Vingt Communes sont actuellement donatrices dont, Grolley.

M. Klay propose un don annuel dès 2023 de CHF 1.00 par habitant de notre Commune.

M. Bourgnon remercie M. Klay pour sa présentation et informe que cela en sera discuté en séance du Conseil communal lors de l'attribution des divers dons pour l'année 2023.

Il n'y a plus de question.

Au terme de cette Assemblée communale, M. Bourgnon remercie les personnes présentes pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et leur souhaite une bonne fin de soirée. Il invite les citoyens à venir partager le verre de l'amitié accompagné d'amuse-bouches à l'Auberge communale.

M. Bourgnon clôt l'assemblée à 22h30.

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE**

Le Syndic

La Secrétaire

P. Bourgnon

S. Cotting